

PROCÈS VERBAL DE L'Assemblée Générale 2017

Clubs du CD 17 absents(A) ou excusés(E) :

Absents :

Excusés : La Tremblade – Jonzac – La Rochelle – Saint Sauvant

Présents : Aigrefeuille – Aulnay – Aytré – Ile de Ré - La Jarrie – Marans - Nieul/Mer – Oléron – Périgny – Pons - Rochefort – Royan – Saint Jean d'Angély – Saintes – Saint Sulpice de Royan - Surgères – Virson.

Membres du bureau :

Excusé : Yannick Tirateau

Présents : Geneviève Freund – Michel Grosjean – Fernande Mattéra – Valérie Gaborit – Jérôme Pitor – Vivian Roux – Michel Armengol – Donatien Martineau – Chantal Le Floch

Vérificateurs aux comptes :

Présents : Jacquotte Grosjean – Jean-Louis Ruault

Invités :

Excusés : MM. Jean-Michel Cleroy (FFTA) – CRNA : Jean-Marie TOVO – Nadine SECHET – Patrick Bouton – Patrick Nourisson

Absents : Conseil Général

Présents : DDCS M. Hervé Gouineaud – FFMJS 17 Danièle Braud - CDOS M. Lucien Texier – CRNA Philippe Ortuno – Henri Lambert, Maire de Nieul/Mer

Invités « podium » : **présents :** Oriane Riou, Maxime Guérin et Alain Villaume (Rochefort) – Déborah GRIP et Sarah Bérard (Surgères)

Excusé : Stéphane Faure (Rochefort)

Représentés : Equipe Femmes D2 par Karen Bruneau (Rochefort) – Equipe Hommes D2 par Bruno Rodriguez (Périgny)

Ordre du jour

Selon convocation du 22 décembre 2017

La Présidente remercie les Présidents de Club pour leur présence ainsi que les invités notamment M. TEXIER (CDOS), Mme BRAUD Vice-Présidente du CDMJSEA17 et remercie Pierre BARCELINI, Président du Club de Nieul sur Mer et M. Henri LAMBERT, Maire de Nieul pour leur accueil. Geneviève Freund rappelle brièvement les points qui seront évoqués lors de la matinée : projet « Amazone » de Marans au niveau départemental concernant l'accueil des femmes ayant eu un cancer du sein.

Tour de table des Présidents de Club

Rochefort : Thierry Rossignol informe les présents qu'il laisse son poste de président mais qu'il continuera d'entraîner les jeunes.
Nouveau Président : Maxime Vanaecker – Trésorier Donatien Martineau.
Nombre de Licenciés 111 plus les licenciés de la Fédération Française de Sport Adapté.
Satisfaction pour Roland Riou qui a eu ses diplômes. Le club s'engage pour faire un pas de tir couvert à 70 m soutenu par un partenaire privé à hauteur de 60 % du financement pour le 2^{ème} pas de tir 70 – 90 m.
Le club de Rochefort envisage de créer un créneau horaire pour mettre en place le projet « Amazone ».

Marans : 60 licenciés. Le club fonctionne bien malgré un manque d'arbitre. En 2019 nouveau gymnase.

Saintes : 112 archers. Le club aura la salle Chevalier pour le concours de l'année prochaine.
Sport adapté : accueil de personnes non voyantes. Seul problème pas d'accès pour les handicapés.

Périgny : Tout va bien pour le club, nombre de licenciés stable. Augmentation du mur de la salle de 30 %.
Manque d'encadrants.

Virson : Pas de problème, 40 licenciés avec des jeunes et des adolescents. Le club peut organiser des concours. Compétitions prévues : jeunes en juin et 3D en juillet. En attente d'une nouvelle salle.

Oléron : Toujours le même nombre de licenciés 28 : 7 en sport adapté. Toujours le problème de recruter des encadrants.

Aigrefeuille : 25 enfants, 4 encadrants, 1 initiateur. 1 créneau horaire dans le grand gymnase.

Aytré : Tout va très bien. Aimerais former 1 ou 2 encadrants. Terrain extérieur fait à 100 %. Tout le monde est content.

Pons : Nouvelle Présidente : 33 licenciés, 3 en sport adapté. Manque d'encadrants et manque d'arbitres car les deux du club vont arrêter.

Aulnay : 21 licenciés en moins, les jeunes ne restent pas. Satisfaction sur le concours salle avec un nombre de tireurs plus important. Manque d'encadrants.

Saint Sulpice : Relance du club depuis 3 ans. 17 jeunes cette année. Pas d'aide financière de la mairie sauf prêt du gymnase mais paiement du chauffage et de la lumière. Pas de terrain extérieur.

Nieul/Mer : Légère augmentation des licenciés. Le Président est content car le club a un arbitre. Ils viennent d'organiser un tir parcours et en mai un concours 3D Championnat départemental. Projet : en toute fin d'année faire un 12 h soit en individuel, soit par équipe.
Manque de créneau en salle. Terrain extérieur accès permanent. 5 archers ont fait la formation assistant entraîneur.

La Présidente rappelle que le CD rembourse les frais de formation entraîneur et arbitre sous condition de réussite.

Royan : Tout se passe bien. 54 licenciés en 2017. 5 jeunes sont revenus cette année et s'accrochent. Les archers vont remettre en état le terrain extérieur qui a été vandalisé. Pas de remboursement des assurances pour les dégâts extérieurs.

Surgères : Le club limite le nombre d'archers par manque d'encadrants : 67-70 archers environ. 2 entraîneurs pour 13 jeunes. Valérie Gaborit et plusieurs archers sont en formation. Pas assez de créneaux.

Le club va avoir besoin de prêt de matériel complet pour les compétitions. L'accent est mis sur les jeunes : prêts du matériel même la 2ème voire la 3ème année lorsqu'ils sont motivés pour participer aux concours.

Championnat de France arc à poulies les 6 et 7 juillet. Voir site Internet. Le club va faire appel à des bénévoles : 1 arbitre dans le club (Geneviève Freund).

Le club recherche un terrain extérieur, le terrain actuel est trop petit : pas de tir pour 5 tireurs seulement en même temps. Peu d'aide de la mairie mais la compétence sportive est passée à la communauté de communes et le terrain actuel n'a pas été intégré dans les terrains sportifs de la CDC.

Le club de Rochefort est très aidé par la municipalité. Geneviève demande à Thierry s'il compte faire un dossier pour la remise de trophée par le FFTA aux municipalités très aidantes. Le club de Rochefort y pense.

Intervention de Philippe Ortuno : La Nouvelle-Aquitaine est un grand territoire et le CRNA fonctionne avec des personnes bénévoles. L'organisation est compliquée, il faut harmoniser les différentes Ligues avec plus de formations continues : préparation mentale, coaching, etc. Se tenir à jour et aller fréquemment sur le site, annulation de formations sur l'accueil des handicapés et aide CNDS, etc. On parle «sport-santé-handicap ». La formation entraîneur 2 disparaît au profit du CQP qui permet de travailler contre rémunération. La logique est une structuration « ETAF ». Il n'y a que 23 clubs en France. Rochefort pourrait y postuler car la moitié des licenciés sont des jeunes mais peu font des compétitions. Gros efforts mis sur les jeunes c'est cohérent et logique.

Assemblée Générale Comité Régional Nouvelle-Aquitaine programmé le 24 février 2018.

Championnat de France des Militaires programmé en semaine les 20-21 février 2018.

Aulnay : La formation continue est suivie lorsqu'il y a des remboursements. Les arbitres perçoivent un forfait repas de 15 € et 20 € pour les frais de déplacement.

Marans : Dans le cadre « sport-santé », il est question de la mise en place d'une formation qui comprend un module et un examen. Philippe Raffin souhaite que l'organisation reste actuelle.

Philippe Ortuno observe que c'est une décision fédérale, la commission travaille sur ce thème. La FFTA a une démarche nationale avec des bénévoles pour les handicapés, mentaux, physiques etc. Pas besoin de formation, il faut se poser la question « est-ce que je suis capable de faire des formations pour ces personnes ? ». Peut-être l'intégrer dans le CQP pour un déploiement et qui permettrait une rémunération.

Michel Armengol : Pourquoi faire ce que fait la FFH ?

Geneviève, indique que cette action doit être faite avec du matériel adapté. Philippe Raffin est le responsable et il doit y avoir référent par club accueillant. Le CD va proposer aux clubs, dans le cadre d'une action concertée, de poser un dossier CNDS pour l'achat de matériel adapté

Benjamin Delannoy signale que Christophe Kraszewski, président du club de Saintes est formé

professionnellement à l'accueil des personnes malades et qu'il peut être utile.

Intervention de Lucien Texier, CDOS, chargé du sport adapté en liaison avec Chantal Le Floch. Il va faire une visite aux clubs de Rochefort, Oléron, Périgny et Saintes.

Danièle Braud, Vice-Présidente des Médaillés 17, conseille de faire des dossiers afin de récompenser des bénévoles. Ces dossiers seront transmis à la DDCS et CDOS qui demandent de travailler avec des jeunes, faire des challenges par exemple. Ces jeunes ont besoin d'être encouragés. C'est surtout le bénévolat qui doit être mis en avant.

Conditions pour l'attribution de médaille :

- Médaille de bronze : 6 ans de service
- Médaille d'argent : 10 ans de service
- Médaille d'or : 15 ans de service

LABEL :

Michel Grosjean remet les labels pour l'année 2018-2019 aux clubs :

Médaille de bronze : Aulnay – Marans – Pons – Ile de Ré – Royan

Médaille d'argent : Surgères

Médaille d'or : Périgny

DECORATION « Jeunesse et Sports » :

Danièle Braud remet à Geneviève la médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports

Ont également reçu la Médaille de bronze cette année : Catherine Hillairet et Thierry Rossignol.

RECOMPENSES ET PODIUMS :

TNJ 3 : 1^{ère} Oriane RIOU, benjamine, arc classique, club de Rochefort sur Mer

Championnat de France Jeune Tir FITA : 3^{ème} Oriane RIOU

Championne de France Jeunes Tir Campagne : 1^{ère} Sarah BERARD, cadette, arc à poulies, club de Surgères

Championnat de France Tir Nature : 2^{ème} Déborah GRIP, Senior, club de Surgères.

Champion de France sport adapté : Alain VILLAUME, Senior arc classique, club de Rochefort/ Mer

Champion de France FFH Tir FITA : Maxime GUERIN, Senior, arc classique, club de Rochefort

Champion de France FFH Tir Fédéral : Stéphane FAURE, Vétéran, arc poulies, club de Rochefort

Maintien en équipe D2 : Rochefort pour les Femmes - Périgny pour les Hommes

Intervention de M. Rousseau, adjoint au Maire de Nieul sur Mer, qui informe les présents d'une décoration attribuée, par la mairie, à un archer fondateur du club de Nieul mais qui est malheureusement absent. M. Rousseau parle de la vie du club de La Tublerie et félicite Pierre Barcelini, président.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

16 clubs présents ou représentés : 71 voix (6 pouvoirs)
5 clubs absents ou excusés : 9 voix

Le quorum étant atteint 71 voix/80 voix, la Présidente ouvre la séance à 14 h 30.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2016

Vote :

Contre 0 - Abstention 0 - Pour 71 voix : Procès-verbal adopté à l'unanimité.

LECTURES DES DIFFERENTS RAPPORTS (joints dans le dossier convocation AG)

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

La Présidente indique des nouveautés au sein du CD :

- Jérôme Pitor est chargé des trophées et des médailles pour les championnats départementaux.
- Un télémètre est à la disposition des arbitres
- Médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports pour Jean Beaumont en 2017.

Vote :

Contre 0 - Abstention 0 - Pour 71 voix : le rapport de la Présidente est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DE LA SECRETAIRE

Fernande Mattéra indique que pour la saison sportive 2017 le CD a enregistré 991 licenciés dont 345 jeunes représentant 35 % des licenciés. 815 archers pratiquent l'arc classique, 95 l'arc à poulies et 35 l'arc nu de chasse et viennent ensuite l'arc droit et nu.

Sont évoqués lors des réunions du CD l'organisation de la saison : regroupements des jeunes, stages vacances, TNJ, formations, bilans financier et sportif et les différents projets.

Puis Fernande liste les archers ayant fait un podium pour les championnats de France ainsi que les Médaillés et adresse, au nom du CD, les félicitations aux récipiendaires.

Rappel pour les nouveaux Présidents de Club que le CD actualise régulièrement les plaquettes d'information sur la pratique du tir à l'arc et qu'elles sont disponibles sur le site.

RAPPORT FINANCIER :

(Voir détail dans le dossier convocation AG)

Le bilan financier de la saison 2017 est basé sur une période de 12 mois (année civile).

Le montant des **charges** est de 23 38,05 Euros.

Le montant des **recettes** est de 29 708 Euros. **Résultat Net de l'exercice : + 6 387,09 Euros**

Cette année le CD n'ayant pas d'agent de développement n'a pas versé de salaire en 2017. Les autres dépenses se répartissent pour les postes les plus importants :

- Subventions aux clubs qui organisent des compétitions nationales
- Frais de déplacement/ hébergement/ repas notamment dans le cadre des TNJ et stages Toussaint-Pâques
- Versement de la subvention CNDS (action concertée)

Les recettes proviennent principalement :

- de l'intervention de l'ADS, et des stages
- de la FFTA (versement des licences)
- du CNDS,
- du Conseil Général,

Lecture du rapport des vérificateurs aux comptes.

Le rapport financier ne soulevant pas de commentaires, il est procédé au vote :

Contre 0 - Abstention 0 - Pour 71 voix : le rapport de la Trésorière est adopté à l'unanimité.

Nomination des vérificateurs aux comptes 2018 :

Audrey Allard (Virson) – Frédéric Bardin (Périgny)

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTIVE

Le Président de la Commission a fait 2 rapports de stage jeunes :

1. Stage de 4 jours à Toussaint organisé à Surgères : 13 participants dont 8 jeunes de l'équipe départementale. Encadré par Jérôme Pitor, BE1 et Roland Riou dans le cadre de la préparation de son diplôme professionnel pour travailler au sein du CD. De l'archer débutant à celui plus confirmé les jeunes arrivent à tenir la charge de travail proposée par les encadrants et le font avec plaisir. Travail notamment sur la posture et des points de technique adaptés à chaque archer. Donatien Martineau est intervenu pour donner quelques conseils et faire du réglage d'arc pour les 2 archers « poulies ».
2. Stage de Pâques organisé au centre de loisirs de Cheusse de Sainte Soulle encadré par Jérôme, Patrick Massé et Geneviève Freund entraîneurs du club de Surgères. 5 clubs du département étaient représentés : Nieul, Aigrefeuille, Aytré, Surgères et Périgny. Le travail était axé sur la technique individuelle, avec des prises de vidéos et du matériel pédagogique.

Le constat est fait de la nécessité de réaliser ces stages car beaucoup de points techniques ne sont pas maîtrisés notamment sur la posture, le réglage et l'entretien du matériel.

L'ambiance pour les stages était excellente. La parité garçons-filles est appréciable car elle offre un bon équilibre du groupe.

Jérôme rappelle que les entraîneurs peuvent participer aux stages « jeunes » de Toussaint et de Pâques car cela compte dans le cadre de la formation continue.

Roland explique que pour le groupe départemental la finalité est d'amener les jeunes sur les concours départementaux et régionaux. Le CD se base sur les résultats FITA de l'année précédente et encourage les jeunes à commencer le plus tôt possible. Le travail avec le groupe départemental ne remplace pas ce qui est fait au niveau du club, c'est une aide et un accompagnement de leur entraîneur. C'est un travail collégial, il faut des bénévoles pour ces jeunes qui doivent être motivés et avoir la capacité de tirer à 30 mètres.

Adresse mail de Roland Riou : rol.riou@laposte.net

SPORT ADAPTE :

Réforme du sport adapté avec des nouvelles catégories. Chantal Le Floch indique les conséquences de la réforme qui sont une baisse de classification et de niveaux pour les archers. En 2017 il n'y a pas eu de Championnat de Ligue. Saintes pourrait organiser au niveau du CD un concours si les archers FFSA n'ont pas le quota pour participer au Championnat de France car il faut 3 compétitions obligatoires.

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERNET

La fréquence du site reste bonne. Les statistiques sont faites à présent avec Google analytics. L'espace d'hébergement, trop juste en capacité, a été augmenté ce qui permet de communiquer, via les listes de diffusion, auprès de tous les licenciés.

Donatien Martineau rappelle qu'il faut lui faire parvenir des photos, les résultats des archers, les manifestations, des suggestions pour améliorer, faire vivre le site et toucher un plus grand public : donatien.martineau@wanadoo.fr

RAPPORT DE LA COMMISSION CALENDRIER

Pas facile d'établir le calendrier, précise Vivian Roux, car il faut prendre fréquemment la date de repli pour éviter plusieurs concours sur le même dimanche. Dès le mois de janvier il faut déjà planifier les dates des concours extérieurs. Geneviève suggère de mettre les propositions de dates sur informatique et ensuite de faire une réunion si besoin est. Donatien prépare un document permettant aux clubs de rentrer leurs dates.

RAPPORT DE LA COMMISSION ARBITRAGE

Saison salle : 21 jours d'arbitrage concours qualificatifs et 8 jours d'arbitrages rencontres jeunes
Saison extérieure : 23 jours d'arbitrage qualificatifs
Arbitrages : 95 pour 20 arbitres en qualificatif et 16 arbitrages pour 2 arbitres jeunes.

Yannick Tirateau, chargé de la commission arbitrage a été élu arbitre responsable départemental pour la Nouvelle-Aquitaine. La gestion des calendriers d'arbitrage est gérée à présent au niveau départemental, cela impose des réunions avec le PCRA mi-septembre puis en décembre et avril au niveau départemental.

Pour les compétitions extérieurs les arbitres FITA sont en nombre suffisant mais pas assez nombreux pour les arbitres parcours (nature – 3D et campagne). En cas d'absence d'arbitre, certaines compétitions peuvent être annulées.

Les clubs ne versent plus de redevance au Comité Régional pour l'indemnité des arbitres mais doivent les indemniser sur la base de 0,36 € du kilomètre et 8 € par départ arbitré. Seuls les championnats régionaux sont remboursables auprès du Comité Régional.

Pour continuer à faire des rencontres jeunes, Yannick suggère que seuls les clubs proposant à la formation arbitre un jeune archer, puissent organiser une rencontre « jeunes » pour la prochaine saison salle.

RAPPORT DE LA COMMISSION HANDISPORT

Le premier stage sportif départemental Handisport « Jeunes » s'est déroulé au gymnase du Polygone à Rochefort le 25 octobre 2017. Ce stage, destiné aux jeunes entre 8 et 20 ans, en situation de handicap moteur et sensoriel a pour vocation de faire découvrir différents sports et de déceler des « jeunes à potentiel » qui pourront être sélectionnés dans l'équipe Nouvelle-Aquitaine pour participer au Grand Prix National Jeunes Handisport qui aura lieu en 2018 à Poitiers.

Ce stage avait également pour vocation de faire découvrir aux jeunes, dès 5 ans, les différents sports qu'ils peuvent pratiquer même avec un handicap. C'est une grande réussite car 18 jeunes y ont participé en pratiquant chacun 4 sports parmi les 8 proposés encadrés par des bénévoles des clubs sportifs, du comité départemental handisport, des éducateurs et des kinésithérapeutes.

Michel Armengol signale que Périgny serait support pour le Championnat de France avec l'aide du Comité Départemental organisateur. Il tente d'avoir des adhésions : FFH – FFSA.

michel.armengol@yahoo.com

PROJETS 2018 :

1. Embauche d'un nouvel Agent de Développement Sportif : Roland Riou
2. Groupe départemental pour les Jeunes
3. Développer le tir à l'arc en milieu scolaire
4. Création de la Commission « sport-santé », avec en particulier, le programme « Amazone ». La candidature de Philippe Raffin, Président du Club de Marans est soumise au vote des élections pour en être le responsable. Le projet « Amazone » est mis en place en liaison avec la Ligue contre le Cancer. Philippe en explique la démarche et l'organisation qu'il a mis en place dans son club. La cotisation est de 20 € dans l'immédiat. La Présidente précise que cette action peut rentrer dans une « action concertée » et que le CD va vers une adhésion gratuite.

Vote :

Contre 0 - Abstention 0 - Pour 71 voix : les projets 2018 sont adoptés à l'unanimité.

* *
*

ÉLECTIONS

Philippe RAFFIN est élu pour représenter les clubs du Comité Départemental à l'Assemblée Générale de la FFTA.

Trois candidatures ont été reçues pour compléter le bureau du Comité Départemental avec la création de nouvelles commissions telles que « sport-santé » et « sport adapté » :

1. Chantal LE FLOCH
2. Philippe RAFFIN
3. Régine Tantin-Brotreau

Nomination des scrutateurs : Antony Hillairet - Donatien Martineau

Nombre de voix obtenus par les candidats :

LE FLOCH Chantal	71 voix
RAFFIN Philippe	69 voix
TANTIN-BROTREAU Régine	30 voix

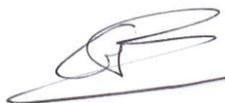
* *
*

Hervé Guineaud félicite le CD pour sa trésorerie en équilibre et son dynamisme. La priorité du CNDS est pour 3 ans, renouvelée par la Ministre, le «sport-santé » et le projet « Amazone » qui est un enjeu d'actualité. Le CNDS accompagnera les projets qui permettront de faire évoluer le sport-santé et le bien-être. Mise au point du sport sur ordonnance pour les affections de longue durée. Hervé Guineaud conseille de travailler avec l'IREPS pour construire le dossier et d'y associer ARS – CNDS et CRNA pour multiplier les subventions.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé la Présidente lève la séance. Clôture de l'AG à 17 h.

La Présidente



Geneviève Freund

La Secrétaire



Fernande Mattéra